

PROJET DE TERRITOIRE TERRE D'EAU 2020-2030



STRATEGIE DU PROJET DE TERRITOIRE ET PROGRAMME D'ACTIONS

Communauté de Communes Terre d'Eau Janvier 2020



URBICAND / ESPELIA



SOMMAIRE

LA STRATÉGIE DE TERRITOIRE

Le	s objectits du Projet de Territoire2
Le	s fils conducteurs de la stratégie de territoire 3
A.	Offrir à tous les conditions d'un accueil optimal 5 Terre d'Eau au cœur des politiques d'accueil
	Optimiser l'écosystème territorial et protéger les ssources clés
C.	Valoriser et promouvoir les atouts du territoire 18 Un cadre de vie dynamique et attractif

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Objectifs du programme d'actions	. 25
PRESENTATION GLOBALE DU PROGRAMME	.26
Axe A : Offrir à tous les conditions d'un accueil optimal	26
Axe B: Optimiser l'écosystème territorial et protéger ressources clés	
Axe C: Optimiser l'écosystème territorial et protéger ressources clés	
Bilan financier estimatif	.35
Modalités d'évaluation du projet de territoire	.36
Le suivi et l'évolution du projet dans le temps	3
L'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action	s 3 <i>e</i>

ENGAGER LA TRANSITION VERS LE TERRITOIRE DE DEMAIN

LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet de Territoire a été initié en 2019 par les élus de la Communauté de Communes Terre d'Eau pour analyser les enjeux propres à son développement et y répondre au travers d'une stratégie d'action publique adaptée.

Véritable guide de l'action publique locale, ce document a pour but de définir les grandes orientations à mettre en œuvre dans les dix prochaines années pour assurer un développement du territoire cohérent et équilibré.



Issue d'une démarche concertée, l'élaboration du projet de territoire a mobilisé un large panel d'acteurs évoluant sur le territoire (agents économiques, associations, habitants, élus et techniciens, ...), ainsi que les différents partenaires institutionnels : services de l'État, Région, Département, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de l'Ouest Vosgien,

Une quinzaine de réunions participatives ont été organisées à l'occasion de l'élaboration du diagnostic, de la stratégie de territoire et du plan d'actions détaillé. Ces réunions participatives ont été de diverse nature: comités de pilotage de la démarche, ateliers thématiques, réunions publiques, ... Parmi elles, un séminaire prospectif a été organisé au cours du mois de juin, sous la forme d'un « jeu de cartes » stratégique présentant divers scénarios de développement du territoire dans une logique de transversalité des thématiques abordées: développement économique, développement touristique et culturel, urbanisme et habitat, services et équipements, valorisation du cadre de vie, organisation territoriale. Les choix émis pour chacune des thématiques ont été recueillis à l'occasion d'un vote individuel et ont permis de faire ressortir les grandes orientations à suivre pour dessiner le territoire de demain.

Ce document stratégique se veut ainsi le résultat d'un travail collaboratif, débattu et partagé par le plus grand nombre.

LES FILS CONDUCTEURS DE LA STRATEGIE DE TERRITOIRE

Dans l'objectif d'anticiper les besoins d'avenir et de définir un cadre d'action adapté aux enjeux du développement durable, la Communauté de Communes Terre d'Eau souhaite, au travers de ce Projet de Territoire, développer les grandes orientations qui guideront ses décisions pour les 10 années à venir. Ces ambitions se déclinent en cinq axes transversaux :

Conforter le positionnement régional de Terre d'Eau

Inscrit au cœur du Département des Vosges, Terre d'Eau a pour volonté d'assurer le bon fonctionnement des connexions entre son territoire et le réseau métropolitain d'envergure régionale voire interrégionale.

Il s'agit dans un premier temps de valoriser les grandes infrastructures de transport, qui garantissent la qualité des conditions de déplacement depuis et à destination du territoire : autoroute A31 reliant Paris, Dijon et Nancy, lignes ferrées de voyageurs et de fret, routes départementales structurantes, ...

D'autre part, l'ambition est de développer des politiques partagées et coordonnées avec les territoires voisins, dans une logique de complémentarité: mise en réseau des grands acteurs, appui sur les pôles universitaires, développement de solutions de mobilité, ... Le renforcement des relations et des partenariats établis dans le cadre du PETR de l'Ouest Vosgien est une première étape dans cette direction.

Valoriser un cadre de vie rural remarquable

Le constat d'un cadre de vie environnemental très préservé a amené la Communauté de Communes à réaffirmer son vœu de le protéger durablement et efficacement. Il s'agira de poursuivre et d'intensifier les politiques de protection de l'environnement en œuvre sur le territoire, en particulier dans les domaines de la gestion de l'eau, de la biodiversité, ainsi qu'en matière de transition énergétique et climatique.

Le cadre de vie social et humain est un autre atout que la Communauté de Communes souhaite mettre en lumière, avec en particulier la volonté de conforter les réseaux d'acteurs, le lien social entre habitants et en lien avec les acteurs locaux, tout en favorisant l'expression d'une démocratie participative dans l'élaboration des politiques publiques.

En matière de développement économique, les élus souhaitent renforcer les liens qui se nouent entre les activités économiques et leur environnement d'accueil, de façon à faire émerger des filières innovantes et de proximité: favoriser une alimentation locale, développer les énergies renouvelables, accompagner le déploiement et les usages du numérique, ...

Des politiques d'accueil spécifiques seront élaborées pour répondre aux besoins des différents publics-cibles attendus sur le territoire : entreprises, actifs, retraités et personnes âgées, familles avec enfants, ... En particulier, l'accent sera mis sur le développement de politiques adaptées en matière de logement et d'offre de services.

Anticiper les grandes mutations qui s'annoncent

Terre d'Eau souhaite faire face aux grandes mutations sociales, économiques et environnementales qui s'annoncent et inscrire son programme d'actions dans le respect des principes de développement durable. Ainsi, les élus font le souhait d'accompagner :

- Les mutations économiques, dans un contexte d'évolution des besoins de la population, en favorisant le développement de l'économie présentielle, des filières de proximité et en encourageant la transition vers une croissance verte ;
- La révolution des mobilités et des modes de vie, en lien avec le développement de nouveaux usages du numérique : télétravail, coworking, dématérialisation des services, ...;
- Le regain d'attractivité que connaissent les espaces ruraux préservés, en réponse à une « saturation » des métropoles, à leurs problématiques de santé, et aux conséquences du réchauffement climatique.

Il s'agit également de prendre en compte l'évolution des rapports sociaux, sujet d'actualité majeur, en répondant favorablement à la demande citoyenne d'une gouvernance territoriale plus transparente et plus participative.

Repositionner l'eau au cœur de la stratégie de territoire

Bien commun d'intérêt vital, élément-clé pour la biodiversité et pour les paysages, mais également ressource économique majeure à l'échelle de la Communauté de Communes, l'eau transparait au travers de toutes les politiques publiques élaborées localement. La gestion qualitative et quantitative de cette ressource est un enjeu phare dont les élus souhaitent se saisir, en réaffirmant le souhait de porter cette compétence à l'échelle intercommunale. Terre d'Eau souhaite également accompagner une mise en œuvre en douceur de la compétence GEMAPI, découlant des lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015), en travaillant étroitement et en coopération avec les autres territoires du bassin versant.

De manière générale, Terre d'Eau souhaite repenser le rapport à l'eau via le développement d'une vision politique transversale veillant au bon équilibre entre les différents usages de l'eau. L'innovation et la création d'emplois seraient au cœur de cette

nouvelle vision, en accompagnant la création de nouvelles filières et de pratiques innovantes: traitement des effluents domestiques et industriels, développement de nouveaux process industriels économiques, sensibilisation aux changements de comportement, ...

Il s'agit aussi de replacer l'eau comme élément central de l'identité territoriale, vecteur d'attractivité résidentielle et touristique symbolisé par des établissements thermaux de renommée nationale et internationale.

Appuyer la gouvernance sur les réseaux d'acteurs locaux

La Communauté de Communes exprime son ambition de favoriser les échanges entre les différents acteurs du territoire dans toute leur diversité, pour renforcer leurs relations, faire émerger des synergies nouvelles et pour optimiser l'efficacité de l'action publique dans ces thématiques. Au sein du Projet de Territoire, Terre d'Eau favorisera :

- L'intensification de la mise en réseau des acteurs économiques, entre entreprises et entre grandes filières ;
- La structuration des réseaux professionnels dans le domaine de la santé et des services aux personnes, pour répondre aux grands enjeux de ces secteurs ;
- Un travail toujours plus étroit avec les acteurs du tourisme, via le rapprochement des gestionnaires des grands équipements touristiques et de l'ensemble des acteurs locaux participant à la mise en tourisme du territoire : hébergeurs, restaurateurs, associations, ...;
- L'accompagnement des réseaux associatifs dans tous les domaines : culture, sports et loisirs, vie locale, ...

Il s'agit ainsi de penser la gouvernance de l'action publique en mobilisant l'ensemble des acteurs composant la Communauté de Communes, et en réaffirmant leur rôle moteur dans une logique de développement ascendant.

A. OFFRIR A TOUS LES CONDITIONS D'UN ACCUEIL OPTIMAL

Terre d'Eau au cœur des politiques d'accueil

La Communauté de Communes Terre d'Eau a pour volonté d'engager des actions fortes en faveur de la revitalisation et du bon fonctionnement des villes et villages qui la composent.

Définir la stratégie d'accueil de la population



De façon à faire face aux grandes évolutions sociétales et aux nouveaux modes d'habiter, Terre d'Eau souhaite mettre en œuvre une politique d'accueil cohérente et adaptée aux besoins de chacun.

Il s'agira dans un premier temps d'analyser finement les enjeux de l'offre et de la demande en matière de logement, puis d'en établir une réponse efficace et claire. La connaissance des besoins en logements permettra par ailleurs de faciliter l'accueil de populations spécifiques attendues sur le territoire : jeunes actifs, couples avec enfants, primo-accédants, retraités, ...

En particulier, la **diversification de l'offre en logements** permettra de garantir l'accueil d'une population diversifiée, nécessaire à l'équilibre et au bon fonctionnement de l'écosystème territorial. Ainsi,

l'accent sera porté sur la production de petits logements, de logements locatifs et abordables, de façon à faciliter l'installation des jeunes et leur maintien sur le territoire. Ces produits, ainsi que les logements adaptés au vieillissement, devront également favoriser le parcours résidentiel des familles monoparentales et des personnes âgées, de plus en plus nombreuses à rechercher des biens plus petits, plus accessibles et plus faciles à entretenir. Les acteurs du territoire font en outre le souhait de développer de nouveaux produits-logement alternatifs et innovants: formes d'habitat intergénérationnel, habitat partagé, logements saisonniers, ...

Actions-clés

Mise en place d'un observatoire de l'habitat (fiche A1)

Accompagnement des projets d'aménagement e conseil aux collectivités (fiche A1)

Accompagnement méthodologique pour les acquisitions foncières et immobilières (fiche A1)

Offrir un cadre de vie attractif et durable



L'aménagement ou le réaménagement qualitatif des espaces de vie est également un objectif fort du projet de territoire, pour offrir un cadre de vie attractif aux habitants comme aux visiteurs du territoire.

Il s'agira de **développer des projets de requalification des lieux de vie** faisant l'identité et le charme de nos villages : placettes centrales, espaces de rencontre, petites aires de jeux et de loisirs, chemins de promenade en bordure de village, ... La végétalisation du cadre de vie confortera la trame verte urbaine, tandis que la mise en valeur du petit patrimoine villageois pourra participer à faire vivre la mémoire des lieux.

À cet effet, les élus du territoire souhaitent associer durablement les citoyens à la requalification de leur cadre de vie, en favorisation leur participation lors de l'élaboration des projets d'urbanisme et d'aménagement. Il conviendra également de favoriser la mise en place d'une concertation citoyenne « permanente », afin que les besoins et souhaits de chacun puissent être exprimés et entendus par les décideurs publics.

Des actions de revalorisation du cadre de vie pourront ainsi être mises en œuvre en lien avec les habitants du territoire : fleurissement des

rues, création de petits jardins partagés, verdissement des façades et des toitures, ...



Porter et coordonner les projets de revitalisation



Pour mener à bien ces projets, la Communauté de Communes Terre d'Eau réaffirme le vœu de se doter d'une ingénierie en interne pour accompagner les porteurs de projet dans leurs réalisations. La montée en puissance de l'EPCI en matière d'aménagement et d'urbanisme lui confèrera une vision d'ensemble sur les enjeux du territoire dans sa globalité. Elle lui donnera également des moyens plus conséquents pour agir, permettant par exemple de mutualiser les coûts liés aux études ou aux travaux dans le cadre d'opérations concertées. Cette aide technique, administrative et financière se révèle essentielle pour favoriser l'émergence des projets en milieu rural, où les moyens isolés ne permettent pas toujours de s'engager facilement dans des projets opérationnels. Aussi, il s'agira de développer des compétences en termes de montage et de portage de projets urbains, d'assurer une veille pour mener à bien une stratégie d'acquisition foncière et immobilière, etc.

Dans la lignée des politiques du logement développées et menées par la Communauté de Communes, les élus expriment leur volonté de poursuivre la mise en œuvre des dispositifs supra-territoriaux d'aide à la revitalisation. En complément de l'extension du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat à l'ensemble du territoire intercommunal, et de la réalisation d'études de revitalisation des

centres-bourgs lancée sur Vittel et Contrexéville, il s'agira de mobiliser l'ensemble du panel d'outils mis à disposition par l'État et les partenaires : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), dispositifs Cœur de Ville, opérations façades, appels à projets de la Région Grand-Est, etc. La Communauté s'appuiera également sur l'aide technique et financière fournie par les grands partenaires : PETR de l'Ouest Vosgien, Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), Région, Département, bailleurs sociaux, ...



Une offre de service innovante et « sur-mesure »

Pour faire en sorte que chacun des habitants du territoire ait accès à une gamme de services et d'équipements répondant à ses besoins, Terre d'Eau affirme sa volonté de structurer l'offre existante et de l'adapter aux grands enjeux du 21e siècle.

Dessiner et renforcer l'armature urbaine



Dans un contexte de raréfaction de la présence des services et équipements en milieu rural et d'augmentation des coûts financiers et écologiques des transports individuels, le territoire affiche une ambition de réorganisation de l'offre pour garantir aux habitants la réponse à leurs besoins quotidiens, et ce au plus près de leur lieu de vie.

Le souhait des élus est de définir et de conforter une armature multipolaire du territoire. En complément des polarités urbaines principales (Vittel et Contrexéville), seront renforcés quelques pôles d'appui qui joueront un rôle de proximité à l'échelle de petits bassins de vie. Si les services et équipements d'envergure intercommunale seront préférentiellement accueillis au niveau des villes-centre, ces polarités secondaires auront pour mission d'accueillir ceux jouant un intérêt à l'échelle de quelques communes. Il s'agit en effet d'assurer

la rentabilité de fréquentation de ces équipements pour pérenniser leur présence en milieu rural, tout en limitant les obligations de déplacement vers les polarités principales du territoire. La localisation stratégique attendue des pôles d'appui ainsi que leur capacité à accueillir de nouveaux services (taille de la population, nombre d'équipements existants, présence de commerces, ...) sera prise en compte pour la constitution de la nouvelle armature urbaine. À ce titre se distinguent les communes de St-Ouen-les-Parey, Sandaucourt et Remoncourt. Par exemple, la constitution de groupes scolaires pourra être envisagée au niveau de ces communes pour assurer leur rentabilité en milieu rural tout en limitant les besoins de déplacement liés à l'éclatement des classes et des services périscolaires.

Terre d'Eau affiche également une volonté d'améliorer la connaissance et l'accès aux services et équipements proposés par le territoire. Le recensement de l'ensemble des services et équipements à disposition des habitants facilitera la lisibilité de l'offre et une politique de communication adaptée pourra être mise en œuvre pour informer les citoyens de manière proactive.



Améliorer les outils de mobilité



Terre d'Eau affirme son ambition de conforter les outils de mobilité existants sur le territoire, tout en mettant l'accent sur le développement et l'amélioration des mobilités douces.

Ainsi, l'amélioration du service de Transport à la Demande, dont les fréquentations en haussent témoignent de son intérêt, est un axe de développement dont souhaite se saisir la collectivité. Il s'agira notamment de réviser l'étendue géographique mais également les horaires et jours d'activité du service pour couvrir une gamme encore plus large de besoins. La pérennisation de la navette reliant Vittel à Contrexéville est aussi un objectif essentiel pour l'accès aux commerces et aux services.

L'amélioration des mobilités douces, pour des raisons aussi bien sociales qu'environnementales, est l'une des clés du projet et passera spécifiquement par le développement du maillage d'itinéraires piétons et cyclables, à l'échelle communale comme intercommunale. L'amélioration des infrastructures, de la signalétique et le choix des itinéraires bénéficiera à l'ensemble des usagers du territoire, pour s'adapter aux différents motifs de déplacement : accès aux commerces et aux services, domiciletravail et domicile-études, loisirs, tourisme, ... D'autre part, le

développement du covoiturage et la sensibilisation des usagers potentiels permettra de limiter les besoins de recourir à la voiture individuelle, notamment pour les trajets domicile-travail, présentant un potentiel important de report modal.

Les élus font également part de leur volonté d'accompagner la mobilité des populations jeunes et des populations fragiles, en particulier via des actions de sensibilisation vis-à-vis de l'offre existante, mais aussi au travers de dispositifs d'aide à la mobilité : bourse au permis de conduire, location ou prêt de véhicules (vélos, cyclomoteurs, voitures, ...), etc.

Actions-clés

Amélioration du service de Transport à la Demande (fiche A4)

Expérimentation de nouveaux outils de mobilité (fiche A4)

Actions de sensibilisation sur le TAD et les pratiques alternatives à la voiture individuelle (fiche A4)

Accompagner les acteurs de la santé et des services à la personne



Garantir le bon fonctionnement des activités de santé et de services à la personne, c'est-à-dire la pérennité et la qualité de leur offre de services, est l'une des ambitions-clés du Projet de Territoire. Elle facilitera notamment le maintien des personnes âgées à leur domicile, en complément d'une offre d'hébergement spécifique.

L'objectif de la Communauté de Communes Terre d'Eau est d'améliorer la mise en réseau des acteurs de la santé et des services à la personne. Le rôle d'animation joué par la collectivité devra favoriser la cohérence des actions mises en place par ces acteurs (associations, acteurs publics, entreprises privées, ...), en veillant à développer une gamme de services répondant aux besoins des différents publics. En sus, il s'agira de faire émerger entre ces activités des synergies nouvelles, pouvant mener à la création de services innovants et/ou combinés participant à l'amélioration des conditions de vie des publics spécifiques. Il s'agira de les inciter à travailler conjointement pour réaliser des économies de moyens, de personnel et de temps. Un travail pourra par exemple être initié quant à la mutualisation d'équipements (espaces de travail, flottes de

véhicules, CIAS, ...), de matériel (matériel d'entretien, informatique, ...) et de services (plateforme web, secrétariat, nettoyage, ...).

Les acteurs locaux ont pour objectif de développer une politique volontariste pour favoriser la présence des praticiens de santé sur le territoire. Il s'agit notamment de mettre en place, en lien étroit avec le Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien, des outils de formation et de recrutement adaptés. L'établissement de partenariats entre maisons de santé à l'échelle inter-EPCI et avec les pôles hospitaliers régionaux participera à renforcer l'offre de santé du territoire : mutualisation de praticiens spécialistes, offre de formation à distance, etc. Des actions innovantes pourront également être envisagées pour inciter à l'installation de médecins au sein de la Communauté de Communes : financement d'études, de locaux, conventionnement,

La revalorisation des métiers des services à la personne représente aussi des engagements forts de la Communauté pour faciliter le recrutement et améliorer la qualité des services rendus. Il pourra s'agir d'aides à la formation mais également d'un accompagnement de la collectivité pour faciliter le recrutement du personnel.



Mettre en place des outils innovants et itinérants



La réponse aux besoins de tous nécessite dans certains cas la création d'outils et de modes de faire nouveaux, pour s'adapter à tout un chacun dans ses spécificités et ses besoins.

Le développement de services et équipements innovants est une volonté forte de la Communauté de Communes Terre d'Eau. Ces innovations pourront prendre différents aspects, en fonction des besoins recensés parmi la population. En particulier, ils devront veiller à répondre aux besoins des populations les plus fragiles : personnes âgées n'ayant pas les capacités de se déplacer librement, enfants et jeunes adolescents sans permis de conduire, ménages les plus modestes, ... Pourront ainsi être envisagés des outils d'itinérance pour exporter les services et la culture en milieu rural (bibliobus, mairie-bus, ...), des cabinets de médecine éphémères, ...

En lien avec le développement local de la filière du numérique, le **développement de services dématérialisés** tels que la télémédecine ou la domotique pourra également mis à l'épreuve sur le territoire. D'autres actions seront mises à l'étude pour maintenir la démographie médicale de qualité de la Communauté de Communes, toujours dans la perspective de préserver l'attractivité du territoire auprès des praticiens et de leur famille.



B. OPTIMISER L'ECOSYSTEME TERRITORIAL ET PROTEGER LES RESSOURCES CLES

Terre d'eau, terre d'innovation économique

Accompagner le développement des entreprises locales



Au-delà des fonctions d'animation et de coordination occupées par la Communauté de Communes, cette dernière joue un rôle majeur dans l'accompagnement des activités économiques évoluant sur le territoire, quelle que soit leur taille, leur forme juridique ou leur domaine d'activité. Terre d'Eau veut renforcer son rôle d'accompagnement auprès des entreprises locales, au travers de plusieurs leviers d'action.

L'ambition est de répondre, en premier lieu, aux besoins «physiques» des entreprises liés à leur implantation ou leur développement au sein du périmètre de la Communauté de Communes. Il s'agira ainsi d'optimiser l'offre foncière à vocation économique pour fournir aux entreprises une qualité de service exemplaire, en termes d'aménagements, de desserte numérique, d'accessibilité multimodale, ... et de définir la stratégie d'accueil propre à chacune des zones d'activité économique existantes. Le rôle de la collectivité sera également d'anticiper les besoins de

création d'immobilier économique à destination des petites activités économiques (autoentrepreneurs, artisans, TPE, PME) pouvant facilement s'implanter en milieu rural : espaces de coworking, accueils multiservices, espaces de télétravail, ...

Dans un second temps, il s'agira de renforcer l'attractivité économique du territoire via une stratégie de **marketing territorial surmesure** pour faire la promotion, à très large échelle, de l'offre d'accueil proposée par Terre d'Eau et de ses atouts en matière d'accompagnement, d'animation des réseaux, etc.

Actions-clés

Mise en place d'une démarche de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences - GTEC (fiche B1)

Travail sur l'image des grandes entreprises industrielles (fiche B1)

Ciblage et promotion d'une offre foncière dédiée au développement de l'économie circulaire (fiche B2)

Encourager la structuration de l'économie circulaire



L'économie circulaire se traduit par un modèle économique visant à « produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production de déchets » (définition du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire). L'ambition du territoire est de s'inscrire pleinement dans cette démarche, de façon à valoriser l'ensemble des richesses économiques locales, à engager la transition énergétique auprès de tous les acteurs impliqués localement, et de réduire au maximum l'empreinte écologique du territoire.

Ce modèle économique repose donc sur la mise en synergie des entreprises du territoire pour développer entre elles des complémentarités voire susciter l'innovation (modes de production, choix des matières premières, logistique, ...). La Communauté de Communes Terre d'Eau affirme sa volonté de faire partie des pionniers de l'économie circulaire et d'accompagner durablement les actions qui commencent à se mettre en place spontanément à l'échelle locale. Il s'agira en particulier d'affirmer son rôle de coordinatrice et d'animatrice du tissu économique local, pour inciter au développement des complémentarités: mutualisation d'équipements et de services, synergies de substitution, innovations,

... Le rôle de l'intercommunalité sera également d'optimiser l'offre foncière et immobilière à vocation économique pour faire en sorte de faciliter la mise en œuvre de ces synergies et le bon fonctionnement des entreprises locales.

Cette ambition s'accompagne d'une volonté de **développement du** rôle d'accompagnement technique, administratif et financier joué par les acteurs économiques locaux, publics ou privés. Aussi, l'amélioration de la connaissance du tissu économique et de ses besoins permettra de mettre en œuvre des solutions adaptées pour renforcer l'employabilité des actifs et faciliter le recrutement des entreprises.



Faire émerger des filières innovantes



Dans l'optique de diversifier les secteurs d'activité économique évoluant sur la Communauté de Communes, les acteurs locaux fixent un objectif de facilitation de l'émergence de filières économiques innovantes. En particulier, la desserte numérique de qualité existant sur le territoire et la création d'un incubateur destiné aux activités du numérique à Vittel prédisposent le territoire à devenir un pionnier dans le domaine. Terre d'Eau orientera à ce titre une partie de ses dispositifs d'accueil et d'accompagnement en faveur des activités du numérique (à l'image de la Blockchain Valley). Pour assurer le lien avec les objectifs de mise en place de l'économie circulaire, il s'agira aussi de faciliter le développement d'outils numériques au service du territoire : domotique et gérontechnologies pour faciliter le maintien des personnes âgées à leur domicile, services dématérialisés, outils de télémédecine, ... Des actions de sensibilisation et de formation des habitants aux enjeux et aux pratiques du numérique favoriseront l'appropriation de ces nouvelles technologies et participera à réduire la fracture numérique en milieu rural. D'autres activités innovantes mériteront de trouver leur place au sein de la Communauté, en lien avec l'orientation économique souhaitée par Terre d'Eau: entreprises de recyclage, structures d'économie sociale et solidaire, services de transports écologiques, ...

Terre d'Eau souhaite également porter une attention particulière au développement d'une offre d'accompagnement du développement des entreprises en phases de conception (couveuses et incubateurs d'entreprises, ...), de croissance (pépinières, hôtels d'entreprises) et jusqu'à leur installation pérenne sur le territoire (offre de locaux « clés en main »), dans une logique d'émergence de filières d'excellence.

Développement d'outils de formation (fiche B1) Aide à la mobilisation d'outils numériques pour les acteurs économiques (fiche B2) Actions de sensibilisation et de formation aux usages et à la pratique de la télémédecine (fiche A2)

La valorisation des ressources locales

Protéger l'environnement et afficher une exemplarité écologique



Reconnaissante vis-à-vis des services rendus par les écosystèmes évoluant dans l'environnement préservé qui la caractérise, la Communauté de Communes Terre d'Eau se fixe pour ambition de protéger durablement les milieux naturels et la biodiversité.

Il conviendra de **garantir l'exemplarité écologique du territoire** via l'encadrement des activités et des pratiques pouvant avoir un impact sur l'écosystème: agriculture et sylviculture, gestion des espaces verts par les collectivités, pratiques de jardinage individuelles, ... Il s'agira ainsi de développer un système concerté et solidaire permettant à chacun des acteurs de faire évoluer ses modes de faire tout en lui fournissant l'accompagnement technique et/ou financier nécessaire à son adaptation.

D'autre part, l'action consistera à mobiliser les outils et zonages règlementaires nécessaires à la protection des richesses environnementales locales, qu'il s'agisse de milieux naturels reconnus par des labels nationaux voire supranationaux (Natura2000, ZNIEFF, ZICO, ...) ou d'éléments de nature ordinaire : arbres isolés,

bosquets, mares et zones humides participant au traitement naturel des eaux de ruissellement, etc.

Là aussi, il sera pertinent de mobiliser l'ensemble des acteurs évoluant sur le territoire pour que la protection mise en œuvre soit complète et efficace, mais aussi comprise et partagée.



Développer les circuits courts agricoles et forestiers



Le développement des filières agricoles et forestières de proximité est un engagement pris par Terre d'Eau dans un triple objectif : offrir à la population une gamme de produits de qualité, et s'inscrire dans un schéma de consommation plus vertueux réduisant l'impact écologique des productions, et mieux capter localement la valeur ajoutée des produits.

Cette politique consistera à **élaborer et mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial** (ou « PAT ») qui définira les actions à mettre en œuvre en fonction des besoins identifiés sur place. Le projet se traduira ensuite par une stratégie de diversification des productions agricoles locales pour répondre à la pluralité de besoins de consommation des habitants, l'accueil et le développement d'ateliers de transformation mais également de lieux de vente directe qui permettront de réduire considérablement le nombre d'intermédiaires entre producteur et consommateur.

Ainsi, en matière de productions agricoles, l'accent sera porté sur la protection et la valorisation des couronnes maraîchères ceinturant les bourgs et les villages, représentant historiquement les terres agricoles de meilleure qualité. La création de jardins partagés à disposition des habitants et des écoles pourra servir de support aux volets « sensibilisation » et « formation » du projet alimentaire.

Concernant la **ressource forestière**, cette dernière présente un potentiel de valorisation locale qui sera étudié et mis à parti en fonction des besoins: plaquettes de chauffage, bois-construction, artisanat, etc. La contractualisation entre collectivités et entreprises de transformation (scieries, cartonnerie, ...) pourra aussi être travaillée pour garantir leur approvisionnement en bois et ainsi sécuriser leur activité.



Engager la transition énergétique et climatique du territoire



Terre d'Eau définit un objectif d'adaptation au changement climatique et s'engage à assurer rapidement sa transition énergétique. Cet objectif de durabilité concernera l'ensemble des fonctions et acteurs impliqués sur le territoire, des résidents aux entreprises, en passant par les activités touristiques sans oublier les collectivités elles-mêmes, premières concernées et en charge d'initier la démarche.

Principale ressource économique du territoire, et élément essentiel à la qualité de vie des populations, la ressource en eau fera l'objet d'une politique de gestion durable et raisonnée, pour garantir à tous l'accès à une eau de qualité.

La réalisation de ces objectifs devra mobiliser des démarches et des outils variés, pour tendre vers la transparence écologique des bâtiments et des infrastructures, publics comme privés, et atteindre la sobriété énergétique sous toutes ses formes: chauffage, déplacements, procédés industriels, ... mais également en couvrant les besoins restants en énergie par la production locale d'énergies renouvelables: énergie solaire et éolienne, bois-énergie, méthanisation des déchets verts, etc. Cette volonté se traduira par l'identification des potentiels du territoire et par la mise en œuvre de systèmes de production d'énergie adaptés aux enjeux du territoire, et respectant aussi bien sa naturalité que la richesse de ses paysages.

La Communauté souhaite également impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans la transition écologique, en éveillant dès le plus jeune âge les consciences vis-à-vis des enjeux climatiques, et en incitant tout un chacun à adopter des comportements écologiquement et socialement vertueux.



C. VALORISER ET PROMOUVOIR LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Un cadre de vie dynamique et attractif

Construire ensemble le projet culturel intercommunal



L'animation culturelle représente un pilier de l'attractivité territoriale. Élus et acteurs de la Communauté de Communes affirment leur volonté d'accompagner le développement de l'offre culturelle, dans une recherche de cohérence et de coopération renforcée entre espaces urbain et rural.

Dans la lignée des actions culturelles mises en œuvre jusqu'à ce jour, l'objectif est de **définir et de porter un projet culturel unique**, **partagé par toutes les communes** composant Terre d'Eau. Il s'agira notamment d'optimiser la gestion de l'animation culturelle, de définir des orientations communes et de construire une programmation unique. La mise en commun d'équipements et de ressources permettra de tirer profit des complémentarités entre villes et villages : export de médias vers les villages, organisations d'évènements « à la campagne », mise en valeur de l'environnement et du patrimoine des communes rurales, ...

Le maintien et la consolidation d'évènements existants (festival Histoires d'en rire, lectures publiques, interventions musicales à l'école, contes autour des lavoirs, ...) feront l'objet d'une attention particulière de la part des élus, au regard du succès rencontré auprès de la population. En parallèle, l'accompagnement du développement des activités associatives et culturelles est un objectif à atteindre pour faciliter l'émergence et la production de nouveaux évènements à l'échelle du territoire. Par exemple, la constitution d'une offre de locaux adaptés et la création de résidences d'artistes au sein de la Communauté de Communes participera à améliorer les conditions d'accueil des artistes et associations culturelles. La mise à disposition d'un accompagnement technique, administratif et financier des acteurs socio-culturels ainsi que des actions de mise en réseau encourageront d'autre part le dynamisme culturel local.



Valoriser le potentiel touristique du territoire



Les Vosges sont dans toute leur diversité un support idéal pour le développement du tourisme. Riche d'un patrimoine touristique de qualité, visible notamment au travers de la présence historique de grands établissements thermaux et hôteliers, le territoire présente un fort potentiel de développement du «tourisme nature» en complément de l'existant.

Terre d'Eau fait le vœu d'intégrer le grand réseau touristique régional en se connectant solidement aux grandes itinérances traversant ou longeant son périmètre. L'objectif fixé est dans un premier temps d'assurer la qualité d'aménagement et de fonctionnement des itinéraires de randonnée majeurs qui traversent le territoire : GR714, GR507 et GR7 constituent en effet des points d'accroche touristiques générant une fréquentation essentielle pour la Communauté de Communes. Leur bonne connexion avec les grands équipements touristiques est donc un enjeu majeur pour le développement de l'offre du territoire. De la même façon, l'organisation de connexions cyclables entre l'Eurovélo 19 et la Véloroute 50 permettrait de capter des flux touristiques non-encore valorisés à l'échelle locale.

À l'échelle intercommunale, il s'agira par ailleurs de valoriser les itinéraires de randonnée locaux en veillant à leur qualité

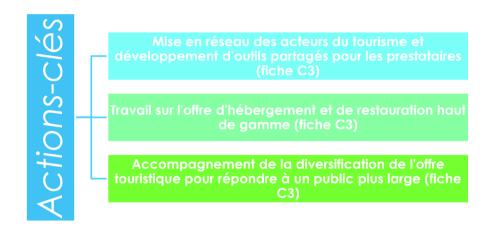
d'aménagement et en recherchant une bonne interconnexion aux équipements touristiques et culturels de la Communauté de Communes. Le développement d'une offre d'itinéraires de découverte du territoire « thématiques » sera également envisagée de façon à fournir des idées de parcours « clés en main » aux habitants et aux visiteurs.

Pour faciliter les séjours à Terre d'Eau et répondre à la grande variété de la demande en matière d'hébergement touristique, les acteurs du territoire affichent une ambition de **modernisation et de développement de l'offre d'hébergement**. Il s'agira à la fois de faire émerger une offre hôtelière haut-de-gamme à proximité des thermes mais également de diversifier l'offre d'hébergement rural, disséminée sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les villages. Cette recherche de complémentarité devra permettre de renforcer l'attractivité touristique du territoire auprès des différentes cibles touristiques et de diversifier les durées de séjour : du voyage-étape (d'une à deux nuitées) au long-séjour (plusieurs semaines).

Cette politique devra nécessairement s'accompagner d'une stratégie de mise en réseau des acteurs du tourisme, de façon à optimiser et à mettre en cohérence les offres d'activités, d'hébergement, de services, etc. En particulier, le développement d'une offre de mobilité adaptée aux populations touristiques facilitera un développement plus global de l'économie touristique intercommunale. Le PETR de l'Ouest Vosgien représente une échelle d'intervention idéale pour le développement du tourisme et constitue un acteur privilégié pour assurer la relation avec les échelles départementale et régionale.

Les acteurs locaux font le souhait d'optimiser la promotion de l'offre touristique depuis l'extérieur via la réalisation d'une plateforme de réservation en ligne et la constitution de packs touristiques « clés en main », à thème ou personnalisables pour s'adapter aux différents publics touristiques. Ils fixent par ailleurs un objectif de facilitation

d'accès aux équipements sportifs et culturels, au travers de la mise en place d'une tarification unique et de la création d'un abonnement « all inclusive ».



Placer le sport au centre des politiques d'attractivité



Bénéfique autant au cadre de vie des habitants qu'à celui des visiteurs, le sport est un élément clé pour renforcer l'attractivité du territoire. **Conforter les grands équipements sportifs structurants** (Centre de Préparation Omnisports, hippodrome, stades et gymnases, ...) est l'une des ambitions affichées par les élus locaux.

Pour étoffer l'offre sportive locale et valoriser un cadre environnemental de qualité, élus et acteurs du territoire expriment d'une voix commune leur volonté d'accompagner le développement du « sport nature » sur le territoire de la Communauté de Communes. Le souhait de renforcer le panel d'activités sportives utilisant le cadre naturel comme terrain d'entrainement et d'en structurer la gestion témoigne du souhait de faire de Terre d'Eau un lieu privilégié d'expression sportive en pleine nature. Aussi, il s'agira de concentrer les efforts techniques et financiers à destination d'activités sportives stratégiques pour le territoire (à l'image du crosscountry, du trail, de l'escalade ou du tir à l'arc, ...) et dans une logique de complémentarité vis-à-vis de l'offre des territoires voisins. L'intégration du sport nature comme partie prenante de l'identité territoriale renforcera l'attractivité de Terre d'Eau auprès des résidents comme des touristes. À ce titre, les lacs présentent un intérêt majeur

pour le développement des sports d'eau, pouvant aider à valoriser le patrimoine environnemental local.

Le projet s'oriente par ailleurs vers le souhait d'une diversification des publics cibles des activités et équipements sportifs, en veillant à développer une offre d'activités destinée aux personnes âgées (sentiers de randonnée adaptés aux PMR, parcours de santé séniors, etc.) et aux plus jeunes (écoles de sport-nature, formations à l'autonomie et à la sécurité dans les activités sportives de nature, ...). Le développement du sport-santé est aussi un axe pouvant être travaillé en lien avec l'activité thermale porté par les villes-centre. Cette diversification favorisera la constitution d'une offre de séjour plus complète et intégrative, proposant des activités répondant notamment aux besoins des familles.



Un territoire à connaître et à faire reconnaître

Élaborer la carte d'identité de Terre d'Eau



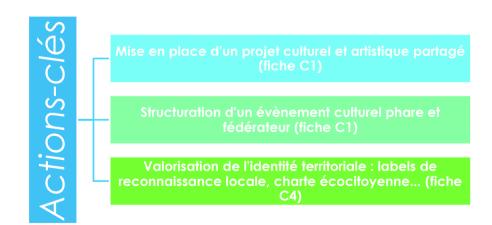
Jeune en âge mais riche en histoire, la Communauté de Communes Terre d'Eau est issue d'une construction récente qui mérite d'être bien connue des différents acteurs qui évoluent en son sein.

La définition de l'identité territoriale est un processus essentiel pour assurer l'appropriation du territoire par ses différents acteurs, et pour favoriser leur compréhension du mode de fonctionnement de la Communauté de Communes. L'élaboration de la « carte d'identité » de Terre d'Eau est une ambition forte du Projet de Territoire et fait appel à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux : élus et techniciens, habitants, acteurs économiques et associatifs, ... La cristallisation de ce projet permettra dans un premier temps de faire ressortir les grandes caractéristiques locales, et particulièrement :

 Une localisation stratégique au cœur de la plaine des Vosges, dans un cadre environnemental sauvegardé et intimement lié à la ressource en eau, avec une dimension touristique affirmée;

- Un cadre de vie agréable et fonctionnel, répondant aux besoins de tous : des logements diversifiés, des services et équipements adaptée aux différents profils de population, une offre sportive et culturelle étoffée et attractive;
- Un bassin d'emploi dynamique, porté par des groupes industriels de renommée nationale voire internationale, et propice à l'innovation : animation des réseaux économiques, zones d'activité dédiées au développement de l'économie circulaire,
- Une Communauté de Communes motrice, à l'écoute des habitants et des acteurs locaux, qui porte des projets d'avenir et qui accompagne les initiatives locales.

Il s'agira en outre de donner à voir les grands axes de développement définis par le territoire à l'horizon des dix prochaines années.



Développer les politiques de marketing territorial



Afin de renforcer l'attractivité résidentielle, économique et touristique de la Communauté de Communes et d'améliorer sa visibilité depuis l'extérieur, le projet de territoire fixe un objectif de **mise en place** d'une stratégie de marketing territorial adaptée aux enjeux locaux.

Le développement d'outils de communication spécifiques à destination des populations pratiquant le territoire ou souhaitant le découvrir est ainsi l'une des ambitions du projet. Il s'agit notamment de réunir sous une même bannière l'ensemble des acteurs locaux pour faciliter l'organisation des séjours, qu'ils soient d'ordre professionnel ou personnel : offres d'hébergement, cartographie des entreprises et artisans, services et équipements, calendrier des animations sportives et culturelles, etc. La promotion du territoire à l'extérieur pourra aussi être réalisée au travers d'une politique de communication adaptée : affichage aux abords du territoire, spots publicitaires, animation des réseaux sociaux, sponsorisation d'évènements....

L'attractivité résidentielle et économique de Terre d'Eau gagnera notamment à être renforcée par une **stratégie de promotion territoriale à destination des actifs extérieurs au territoire**, à l'image d'une plateforme mettant en relation offres d'emplois, de logements, de services à la population, ... et permettant une installation surmesure sur la Communauté de Communes. À destination des entreprises, il s'agira de désigner un interlocuteur unique et de mettre en place un service centralisé de promotion de l'offre foncière et immobilière, de présentation des services d'accompagnement délivrés par la Communauté de Communes, ...

Pour aller plus loin dans la promotion de Terre d'Eau, les acteurs locaux fixent un objectif de **création d'une réelle marque de territoire**, au travers d'une déclinaison locale de la marque « La Vie en Vosges » portée par le Département. Définie en lien avec les autres intercommunalités du PETR de l'Ouest Vosgien, cette marque aura pour objet la valorisation et la reconnaissance des produits et savoirfaire locaux, aussi bien que de ses atouts patrimoniaux, environnementaux, culturels, touristiques, ... Elle favorisera en outre la distinction du territoire vis-à-vis de ses voisins, en faisant ressortir ses spécificités, et en améliorera la lisibilité à toutes échelles.



Affirmer les principes de la gouvernance territoriale



La réalisation des objectifs présentés dans ce projet de territoire dépend sensiblement de la capacité des acteurs du territoire à se mobiliser pour engager les phases opérationnelles. Les élus du territoire souhaitent rappeler le rôle de la Communauté de Communes Terre d'Eau dans la structuration des réseaux d'acteurs locaux.

Ainsi, pour que l'intercommunalité soit le moteur du Projet de Territoire, les élus ont pour ambition de **réaffirmer les principes de la gouvernance territoriale**. Il s'agira de d'optimiser le fonctionnement interne à la Communauté de Communes et de structurer l'organisation des services pour mener efficacement les missions qui lui incombent.

Aussi, il conviendra de bien **définir les missions de l'EPCI** dans le cadre de la réalisation du Projet, consistant en particulier à :

- Assurer la concertation réciproque, en recueillant et en partageant l'information stratégique pour le territoire ;
- Optimiser et, au besoin, réorienter la gestion des ressources pour mener à bien les objectifs du Projet ;

- Piloter la conduite du changement, en évaluant et accompagnant les stratégies d'acteurs, et en concrétisant les actions qui relèvent de ses compétences.

Le bon fonctionnement du territoire passe également par l'établissement de bonnes relations avec les autres collectivités, partenaires et acteurs privés : État, Région et Département, PETR de l'Ouest Vosgien et EPCI voisins, chambres consulaires, associations locales, entreprises privées, ... À cette fin, la Communauté de Communes Terre d'Equ recherchera à :

- Définir l'échelle territoriale pertinente en fonction des actions à mettre en œuvre et des thématiques abordées ;
- Renforcer la coopération avec les partenaires du territoire, pour mobiliser les aides techniques et administratives, subventions et accompagnements nécessaires au bon déroulement du Projet;
- Intensifier la mise en réseau et la coordination des acteurs locaux, dans une logique de cohérence de l'action publique et privée.

Enfin, les actions mises en œuvre dans le cadre du présent Projet de Territoire veilleront à **respecter les identités communales et les compétences de la Communauté**, de façon à garantir un développement territorial clarifié et harmonieux, de même que pour assurer la proximité des politiques publiques élaborées.

LE PROGRAMME D'ACTIONS

OBJECTIFS DU PROGRAMME D'ACTIONS

Le présent programme d'actions a pour but de faciliter la mise en œuvre de la stratégie du Projet de Territoire. Les actions sont établies à un horizon de 10 ans et visent à clarifier le rôle de la Communauté de Communes (et son articulation avec les autres collectivités le cas échéant) pour chacune des thématiques abordées.

Chacune des 12 fiches actions comprend:

- Un rappel du contexte, des enjeux et des objectifs qui lui sont propres,
- Un détail du contenu de l'action et des principales étapes de mise en œuvre,
- Des estimations financières liées à la mise en place des actions et des informations sur les possibilités d'organisation de partenariats.

Le phasage proposé au travers de ce programme d'actions a été établi au regard des priorités territoriales mais également en fonction des capacités de la Communauté de Communes à absorber de nouvelles charges de fonctionnement et d'investissement sur le long terme.

Les coûts de fonctionnement présentés dans ce chapitre sont des estimations qui pourront être ajustées au cas par cas, en fonction de l'intensité de l'effort réalisé sur chaque action et des besoins en matière d'ETP (équivalent temps plein).

Concernant les charges d'investissement, elles correspondent principalement à une estimation des coûts de travaux (liés aux bâtiments à créer, aux aménagements à réaliser, ...) mais elles restent difficiles à estimer en l'absence des projets finalisés. Il s'agit

donc uniquement de scénarios illustratifs destinés à donner à voir un ordre de grandeur de l'effort à fournir.

Les niveaux de subventionnement sont estimés en fonction des principales aides actuellement mobilisables auprès des partenaires (État, Région, Département, ...). Ils ne sont pas garantis puisqu'ils nécessitent l'analyse des pré-projets précis pour déterminer, au cas par cas, le montant des aides éventuellement accordées. D'autre part, il est à noter que certains dispositifs d'accompagnement peuvent évoluer avec le temps, pouvant notamment impacter les actions prévues à long terme.

PRESENTATION GLOBALE DU PROGRAMME

Axe A: Offrir à tous les conditions d'un accueil optimal

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coût global *
A 1	Accompagnement des communes pour l'aménagement des	Mise en place d'une ingénierie pour identifier les sites de projet et accompagner des projets d'aménagement										175 k€	
	centres bourgs		Financement d'une étude par an : études globales et pré-opérationnelles								120 k€		
				N	lise en ré	seau - c	inimation	n du tissu	d'acteu	ırs			55 k€
A2	Développement d'un programme "Santé et Services aux Personnes"	Programme de financement d'études de praticiens								200 k€			
		Financement d'actions expérimentales dans le domaine de la télémédecine et de la domotique appliquée à la santé							la	-			
A3	Mise en place d'une MSAP avec services itinérants	Mise en place des conditions de fonctionnement de la MSAP (agent, services associés au fonctionnement, charges diverses)							330 k€				
7.0	(France Services)	Investissement éventuel lié à l'aménagement de locaux									-		
	Optimisation progressive						Améli	oration (du servic	e TAD			80 k€
A4	des outils de mobilité										érimenta Iveaux o		45 k€

^{*}Coûts globaux estimés sur 10 ans, avant et après ajustement.

Chiffrage des actions

	DETAIL DE L'ACTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	HYPOTHÈSES DE SUBVENTION (À NÉGOCIER AU CAS PAR CAS)
A1	Accompagnement des communes pour l'aménago			
	Mise en place d'une ingénierie pour identifier les sites de projet et accompagner des projets d'aménagement	-	25 k€/an entre 2024 et 2030 0,5 ETP animation	-
	Financement d'une étude par an : études globales et pré-opérationnelles	-	Hors subventions = 30 k€ /an entre 2025 et 2030 Avec subventions = 20 k€ /an	DETR – 33% (études globales finançables à 40%)
A2	Développement d'un programme « Santé et Servic	es aux Personnes »		
	Mise en réseau / animation du tissu d'acteurs de la santé et des services à la personne	-	Hors subventions = 10 k€/an entre 2020 et 2030 Avec subventions = 5 k€/an (actions de formation et animation réseau)	50% Région
	Programme de financement d'études de praticiens (4 praticiens)	-	20 k€/an entre 2021 et 2030	
	Financement d'actions expérimentales dans le domaine de la télémédecine et de la domotique appliquée à la santé	-	-	Région : accompagnement des porteurs de projets de télésanté / télémédecine

A3	Mise en place d'une MSAP avec services itinérants (France Services)							
	Mise en place des conditions de fonctionnement de la MSAP (agent, services associés au fonctionnement, charges diverses)	-	Hors subventions = 60 k€/an entre 2020 et 2030 Avec subventions = 30 k€/an	État/fonds inter-opérateurs : 30 k€/an				
	Investissement éventuel lié à l'aménagement de locaux	Accueil au sein de locaux existants	-	-				
A4	Optimisation progressive des outils de mobilité							
	Amélioration du service TAD	-	10 k€/an à partir de 2023					

Axe B: Optimiser l'écosystème territorial et protéger les ressources clés

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coût global*
В1	Mise en place d'une démarche de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC)	Étude	initiale		Mise en œuvre programme								
B2	Soutien à l'émergence et aux actions de l'économie circulaire		Évènements de mise en réseau - synergie / sensibilisation des acteurs									-	
В3	Implication de la CCTE dans un Projet Alimentaire de Territoire Animation du réseau local des acteurs, émergence de projets - Partenariat ENSAIA dans un premie temps pour approfondir enjeux et potentiels								n premier	165 k€			
	(PAT) porté à une échelle supérieure		Investissement sur un équipement structurant : incubateur, équipement de transformation							200 k€			
		Etude	e TVB										35 k€
	Élaboration et mise en œuvre d'un plan				l'animation : observatoire citoyen, Programme haies, pérennisation des aides aux ers, sensibilisation et formation sur les bonnes pratiques environnementales et les économies d'eau							150 k€	
B4	biodiversité et gestion durable des ressources (eau en particulier)			Aménagements de sites naturels liés aux cours d'eau, parallèlement à GEMAPI						nent à la	100 k€		
					Mutualisation d'études de diagnostic et d'amélioration des réseaux d'eau potable							éseaux	-

^{*}Coûts globaux estimés sur 10 ans, avant et après ajustement.

Chiffrage des actions

	DETAIL DE L'ACTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	HYPOTHÈSES DE SUBVENTION (À NÉGOCIER AU CAS PAR CAS)
B 1	Mise en place d'une démarche GTEC			
	Etude initiale	-	30 k€ Sur 2020-2021	
	Mise en œuvre du programme GTEC	-	55 k€ / an à partir de 2022 0,5 ETP (25 k€ / an) + actions d'animation (30 k€ / an)	
B2	Soutien à l'émergence et aux actions de l'écond	omie circulaire		
	Évènements de mise en réseau – synergie, sensibilisation des acteurs économiques	-	Sur budgets actuels animation économique, et via budget GTEC	
В3	Implication de la CCTE dans un Projet Alimentair	e de Territoire (PAT) porté à	ù une échelle supérieure	
	Animation du réseau local des acteurs, émergence de projets. Partenariat ENSAIA dans un premier temps pour approfondir enjeux et potentiels	-	15 k€ / an entre 2020 et 2030	
	Investissement sur un équipement structurants : incubateur, transformation	Coût hors subventions = 500 k€ entre 2024 et 2030 Coût avec subventions = 200 k€	-	70% DETR / CD88

B4	Élaboration et mise en œuvre d'un plan biodiversité et gestion durable des ressources								
	Etude Trame Verte et Bleue	35 k€ sur 2020-2021	-						
	Actions d'animation : observatoire citoyen, programme haies, aides aux particuliers, sensibilisation et formation sur les bonnes pratiques environnementales et les économies d'eau	Coût hors subventions = 20 k€/an entre 2021 et 2030 Coût avec subventions = 15 k€/an	-	CD88 = 5 k€ / an de financement pour actions de sensibilisation					
	Aménagements de sites naturels liés aux cours d'eau, parallèlement à la GEMAPI (2 sites)	Coût hors subventions = 200 k€ entre 2023 et 2030 Coût avec subventions = 100 k€	-	50% Région / CD88					
	Mutualisation d'études de diagnostic et d'amélioration des réseaux d'eau potable	Portage des coûts par les communes, la CCTE jouant le rôle d'ensemblier	-	-					

Axe C: Optimiser l'écosystème territorial et protéger les ressources clés

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coût global*
			e Projet itorial									30 k€	
C1	Mise en place d'un projet culturel et		Mise en œuvre du projet territorial et structuration progressive d'un évènement culturel phare									nement	510 k€
	Poursuite / intensification de l'animation : mise en réseau des acteurs, financement d'actions / interventions sur le territoire, mise en place d'un projet et calendrier unique, mise à disposition de matériel pour les associations, développement de l'offre des bibliothèques							-					
C2	Développement de l'offre sportive sur le territoire		Animation du réseau de prestataires et soutien d'actions ciblées Aménagement d'espaces sportifs						- 60 k€				
C3	Poursuite et renforcement des actions d'animation touristique		éveloppement d'actions d'animation : mise en réseau des acteurs, développement d'outils partagés, travail sur l'offre d'hébergement et de restauration « haut de gamme », diversification de l'offre					-					
C4	Développement des politiques de promotion territoriale	en Vosges"									-		
					Actions	de comr	municatic	n et de v	alorisatio	n de l'ide	ntité terri	toriale	120 k€

^{*}Coûts globaux estimés sur 10 ans, avant et après ajustement.

Chiffrage des actions

	DETAIL DE L'ACTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	HYPOTHÈSES DE SUBVENTION (À NÉGOCIER AU CAS PAR CAS)
C1	Mise en place d'un projet culturel et artistique			
	Etude initiale pour définir le projet territorial	-	30 k€ Sur 2020-2021	-
	Mise en œuvre du projet territorial et structuration progressive d'un évènement culturel phare	-	Montée en puissance progressive de 20 à 80 k€ / an entre 2022 et 2028 80 k€ / an à partir de 2028	Possibilité d'accompagnement de la Région pour évènement culturel phare
	Poursuite / intensification de l'animation	-	Budget actuel	-
C2	Développement de l'offre sportive sur le territoire			
	Animation du réseau de prestataires et soutien d'actions ciblées	-	Budget actuel	
	Aménagement d'espaces sportifs (2 aménagements)	Coût hors subventions = 200 k€ entre 2024 et 2030 Coût avec subventions = 60 k€	-	70% Région – CD88

C3	Poursuite et renforcement des actions d'animation touristique							
	Repositionnement progressif des actions d'animation touristique	-	Budget actuel					
C4	Développement des politiques de promotion territoriale							
	Travail sur la déclinaison de la marque « Je vois la vie en Vosges »	-	-					
	Actions de communication et de valorisation de l'identité territoriale	-	15 k€/an à partir de 2023					

MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le suivi et l'évolution du projet dans le temps

Le bon déroulement du Projet de Territoire nécessite un suivi régulier et une évaluation périodique des effets de sa mise en œuvre, de manière à pouvoir adapter ou réorienter l'action publique en fonction des constats effectués.

Le projet de territoire doit pouvoir être mis en œuvre de manière souple, requestionné et adapté au fil de l'eau.

L'objectif est que la Communauté de Communes établisse un point d'avancement de la mise en œuvre du projet chaque année, en veillant à :

- Evaluer la mise en œuvre des actions, afin de réajuster les calendriers de mise en œuvre si besoin et de requestionner les actions dont la mise en œuvre n'est pas suffisamment satisfaisante. Des indicateurs sont proposés ci-après pour évaluer la mise en œuvre de chaque fiche action.
- Requestionner le programme d'action (contenu et calendrier) en fonction de l'évolution des enjeux territoriaux, des attentes politiques et des opportunités et attentes liées aux politiques d'échelles supérieures (mise en place de nouvelles politiques incitatives à l'échelle départementale, régionale ou nationale, nouveaux outils de financement...).

En fonction des conclusions du bilan annuel, certaines actions pourront être avancées dans le temps, ou à l'inverse reportées. Le contenu du programme (actions prioritaires) pourra également évoluer, en remettant au premier plan certaines actions « non prioritaires ». Une liste d'actions non piroritaires, identifiées dans la démarche d'élaboration du projet de territoire, est jointe aux fiches actions pour chaque grand axe du projet.

L'évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions

Différents indicateurs de suivi peuvent être mobilisés pour mesurer les effets des actions mises en place. Si certaines actions peuvent se contenter d'un bilan triennal, d'autres nécessitent un suivi plus régulier à effectuer tous les ans pour disposer d'une donnée « en temps réel » et pouvoir analyser plus finement les tendances à l'œuvre.

Le tableau ci-après propose, pour chacune des actions, des indicateurs et des modalités de suivi pouvant être mobilisés dans le cadre de l'évaluation de la démarche. Ces indicateurs pourront être écartés et/ou complétés en fonction des besoins et de leur pertinence.

	ACTION	INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS	FRÉQUENCE DE SUIVI
A 1	Accompagner les projets d'aménagement des collectivités	 Nombre de logements vacants par commune et évolution Nombre de logements produits par réhabilitation et évolution Bilan des acquisitions foncières et immobilières portées par les collectivités et l'EPFL Nombre de projets d'aménagement accompagnés par la Communauté de Communes Nombre d'études de revitalisation réalisées 	 Diminution du nombre de logements vacants Augmentation du nombre de réhabilitations Augmentation des acquisitions foncières et immobilières 1 projet par an accompagné au minimum dans les villages (projet d'aménagement ou étude de revitalisation) 	Bilan triennal à partir de 2024
A2	Développer un programme "Santé et Services à la personne"	 Nombre d'acteurs réunis au sein du réseau / de partenariats mis en place Nombre de rencontres/évènements organisés Nombre de professionnels accompagnés/formés Nombre de contrats passés pour l'installation de praticiens de santé Bilan de l'évolution de l'usage de la télémédecine: nombre de médecins équipés, statistiques d'utilisation et retours d'expérience 	 Mobilisation d'un nombre représentatif d'acteurs et partenaires (mise en réseau ou accompagnement / formation) Organisation d'au moins un évènement / rencontre par an 4 conventionnements pour l'installation de praticiens à l'horizon 2023 Augmentation du nombre de praticiens engagés dans la télémédecine 	Bilan triennal à partir de 2020
А3	Mettre en place la Maison des Services au Public (France Service)	 Nombre de communes bénéficiant des services itinérants de la MSAP Nombre de partenaires conventionnés Nombre d'habitants utilisant les services 	 Couverture de l'intégralité des communes via les services itinérants Conventionnement avec les principaux partenaires gestionnaires de services Utilisation du service par un nombre significatif d'habitants 	Bilan annuel à partir de 2020
A4	Optimiser les outils de mobilité	 Bilan de la fréquentation du service de transport à la demande (nombre de voyageurs, classes d'âges,) Nombre d'espaces / de places de covoiturage créées Bilan des actions expérimentales en faveur de la mobilité touristique 	 Augmentation de la fréquentation du service de transport à la demande à partir de 2023 Création d'au moins 1 espace complémentaire pour le covoiturage Mise en place d'au moins 1 action expérimentale par an pour la mobilité touristique à partir de 2028 	Bilan annuel à partir de 2023

В1	Initier une démarche de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC)	 Volume de données et analyses produites dans le cadre de l'observatoire de l'emploi : emplois et évolution, créations d'entreprises, évolution du profil socioprofessionnel des actifs, Nombre d'emplois créés / pourvus via la GTEC (insertion, mise en relation avec les entreprises) Nombre de logements diversifiés produits et évolution du parc en fonction de la demande Nombre d'actifs accompagnés/formés grâce au développement d'outils de formation locaux 	 Production d'au moins 1 donnée / analyse par an au niveau de l'observatoire de l'emploi Création / affectation d'un nombre significatif d'emplois via la GTEC Augmentation de la diversité du parc de logements Accompagnement / formation d'un nombre significatif d'actifs 	Bilan annuel à partir de 2020
B2	Encourager le développement de l'économie circulaire	 Nombre d'évènements de mise en réseau / synergie d'acteurs locaux Nombre d'entreprises mobilisées Nombre de projets mis en œuvre dans le champ de l'économie circulaire 	 Réalisation d'au moins deux évènements par an (mise en réseau / synergie) Mobilisation d'un nombre significatif d'entreprises dans les évènements Emergence d'au moins 1 projet tous les deux ans lié à l'économie circulaire 	Bilan triennal à partir de 2020
В3	S'inscrire dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT)	 Nombre d'acteurs locaux mobilisés dans le PAT via la CCTE Nature et nombre de projets accompagnés dans le cadre du PAT sur le territoire Volumes et parts de produits locaux consommés localement (restauration collective, paniers des ménages) 	 Mobilisation d'un nombre significatif d'acteurs locaux dans le PAT Développement d'au moins 1 projet tous les deux ans à partir de 2024 (installation, diversification, équipement) Augmentation des volumes et parts de produits locaux consommés localement 	Bilan triennal à partir de 2020
B4	Élaborer et mettre en œuvre un plan biodiversité et de gestion durable des ressources	 Nombre d'espaces naturels identifiés dans l'étude TVB ayant fait l'objet d'aménagements ou de requalifications (plantations de haies, de vergers, aménagement d'abords de cours d'eau) Nombre d'acteurs / habitants mobilisés via les actions d'animation: observatoire de la biodiversité, sensibilisation / formation aux bonnes pratiques & économies d'eau Nombre d'actions de sensibilisation/formation aux bonnes pratiques environnementales et à la gestion de la ressource en eau Nombre d'études de diagnostic des réseaux AEP 	 Aménagement d'au moins 1 espace naturel identifié dans l'étude TVB par an Mobilisation d'un nombre significatif d'acteurs et d'habitants dans les actions d'animation Mise en œuvre d'au moins 1 évènement / campagne de sensibilisation / formation par an (bonnes pratiques, gestion de l'eau) Réalisation d'au moins 1 étude AEP groupée (plusieurs communes) tous les deux ans 	Bilan triennal à partir de 2020

C1	Mettre en place un projet culturel et artistique partagé	 Nombre d'animations / actions culturelles réalisées dans les bourgs et les villages Nombre d'habitants / visiteurs mobilisés dans le cadre de la programmation culturelle de territoire Nombre d'habitants / visiteurs mobilisés dans les bibliothèques Nombre d'acteurs mobilisés dans le cadre des politiques communautaires (projet culturel, actions locales, prêt de matériel) Nombre d'habitants / bénévoles / visiteurs participant à l'évènement culturel phare 	 Augmentation du nombre d'actions / animations culturelles accompagnées chaque année Mobilisation d'un nombre significatif et croissant d'habitants / visiteurs Augmentation de la fréquentation des bibliothèques Mobilisation d'un nombre significatif d'acteurs dans les politiques communautaires et en particulier le projet culturel de territoire 	Bilan annuel à partir de 2020
C2	Développer et diversifier l'offre sportive	 Nombre d'acteurs sportifs mobilisés dans le réseau territorial Nombre d'actions en faveur du développement de l'offre sportive (études, évènements) Nombre d'habitants / visiteurs mobilisés dans le cadre de l'offre sportive (y compris Siel Bleu / CARSAT) Nombre d'espaces sportifs créés/réaménagés 	 Mobilisation d'un nombre significatif d'acteurs sportifs dans le réseau territorial Réalisation d'au moins une action par an (étude / évènement) concernant l'offre sportive et son développement Mobilisation d'un nombre significatif et croissant d'habitants / visiteurs Aménagement d'au moins 2 espaces sportifs 	Bilan triennal à partir de 2022
С3	Renforcer et repositionner les actions d'animation touristique	 Nombre d'acteurs touristiques mobilisés dans les actions (mise en réseau, outils) Nombre et type d'outils créés à destination des prestataires Evolution de l'offre d'hébergement en particulier haut de gamme (nombre de projets, capacités) Nombre d'équipements ou d'activités créés dans le cadre des politiques de diversification 	 Mobilisation d'un nombre significatif et croissance d'acteurs touristiques Augmentation des capacités d'hébergement en particulier haut de gamme Développement des activités et équipements liés à la diversification touristique 	Bilan annuel à partir de 2020
C4	Développer les politiques de promotion territoriale	 Nombre de productions / activités locales investies dans la marque territoriale (une fois mise en place) Nombre d'actions de promotion territoriale (campagnes, articles, publications sur les réseaux sociaux) Nombre de visiteurs touchés par la promotion (visiteurs site internet, sondages des OT) 	 Mobilisation d'un nombre significatif et croissant d'acteurs dans la marque territoriale Augmentation du nombre d'actions de promotion Augmentation du nombre de visiteurs / habitants touchés par la promotion 	Bilan annuel à partir de 2020

